

Envoyé en préfecture le 22/08/2022 Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le

ID: 029-242900702-20220822-A_2022_08_16-AR

EXTRAIT DU REGISTRE des Arrêtés du Président

N° Acte : A-2022-08-16

Classification: 7.10 Divers

Objet : Arrêté portant modification de la liste des encaissements prévus à l'article 4 de l'arrêté N°A-2022-06-13 permettant la perception des recettes relatives à l'accueil de grands rassemblements

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud,

Vu l'arrêté n°A-2022-06-13 du 30 juin 2022 portant modification de l'arrêté de création d'une régie de recettes pour l'encaissement de dons et libéralités afin de permettre la perception des recettes relatives à l'accueil des grands rassemblements,

Vu la délibération n°C-2020-07-28-45 du 28 juillet 2020 autorisant au Président à « créer les régies comptables et leurs avenants nécessaires au fonctionnement des services communautaires »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,

Considérant la nécessité de prévoir l'encaissement de recettes relatives aux grands rassemblements sur l'aire nouvellement créée, *mais aussi pour tout autre rassemblement*,

ARRETE

<u>Article 1</u>: La rédaction de l'article 4 fixant la liste des produits encaissés par la régie de recettes est modifiée comme suit :

La régie encaisse les produits suivants :

- . dons et libéralités inférieurs à 2000 €
- . droits d'usage et tarifications pour l'occupation de l'aire des grands rassemblements
- . toutes autres recettes relatives aux grands rassemblements.

<u>Article 2</u>: Le Président de la CCPBS et le comptable public assignataire de PONT-L'ABBE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif dans un délai de deux mois
A compter de la présente notification.

A PONT-L'ABBE, le 2 2 AUT 2022 Le Président, Stéphane LE DOARE

Signature du comptable assignataire :

miste e)

M. Joël GARIN

1e 16 Aout 222

Signature

